

41, AVENUE ARISTIDE BRIAND - ARCUEIL

SCI au capital de 758 400 €

52 avenue Aristide Briand - 92160 ANTONY

Identifiée au SIREN sous le numéro 404 150 013

RCS NANTERRE

PROCES VERBAL DE
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 07 MARS 2026

L'an deux mille VINGT SIX et le SEPT mars à 12 heures

Les associés de la société civile immobilière « 41, AVENUE ARISTIDE BRIAND – ARCUEIL » au capital de 758 400 Euros se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Claudine PARGADE, gérante et associée, qui
Constate la présence de :

Madame Anne-Emmanuelle PARGADE

Madame Audrey VERRECCHIA

Madame Agnès MORADELL-CASELLAS (possédant le pouvoir de Victor MORADELL-CASELLAS)

Madame Clara MORADELL-CASELLAS

Monsieur Pascal VERRECCHIA

Représentant ensemble, comme il sera constaté ci-après, la totalité du capital social.

L'assemblée est ainsi déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points mis à l'ordre du jour, savoir :

ORDRE DU JOUR

- **MISE A JOUR DE L'ARTICLE 5 (CAPITAL SOCIAL) DES STATUTS ET DE LA LISTE DES ASSOCIES SUITE AUX EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA DERNIERE MISE A JOUR DES STATUTS, SAVOIR :**
 - o **DECES DE MME AGNES PARGADE, EPOUSE MORADELL-CASELLAS LE 13/07/2023**
- **DEMISSION DE LA GERANTE, MME CLAUDINE PARGADE**
- **NOMINATION DES NOUVEAUX GERANTS**

La discussion est déclarée ouverte et les résolutions suivantes sont mises aux voix :

MA N

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée rappelle tout d'abord que lors de la dernière mise à jour des statuts déposée au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre le 27/05/2019, la répartition des parts de la SCI « 41, AVENUE ARISTIDE BRIAND – ARCUEIL » était la suivante :

ASSOCIE	Pleine propriété	Nue-propriété	Usufruit
<i>Agnès PARGADE</i> <i>Veuve MORADELL-CASELLAS</i> <i>Nom d'usage PARGADE-MORADELL</i>	31600 parts 1 à 31600		
<i>Anne-Emmanuelle PARGADE</i>	En indivision chacune pour moitié		
<i>Sylvie PARGADE ép.</i> <i>VERRECCHIA</i>	7900 parts 31601 à 39500		
<i>Claudine PARGADE</i>	7900 parts 39501 à 47400		
<i>TOTAL</i>	47400 parts		

Puis les associés,

- après avoir pris connaissance de l'attestation de dévolution successorale établie le 10/05/2021 par Maître Emilie FAURE-GLACHANT, Notaire associé à BRUNOY (91), à la suite du décès de Mme Sylvie PARGADE survenu le 04/01/2021,
 - o constatent que les deux enfants de la défunte, Mme Audrey VERRECCHIA et M. Pascal VERRECCHIA, héritiers et légataires universels ensemble pour le tout ou chacun pour moitié aux termes de l'acte, deviennent titulaires des 7900 parts n° 31601 à 39500 de la SCI « 41, AVENUE ARISTIDE BRIAND – ARCUEIL », soit 7900 parts en indivision chacun pour moitié
- après avoir pris connaissance de l'attestation de dévolution successorale établie le 24/05/2024 par Maître Sandra RAGUE-ESTAUN, Notaire associé à TARTAS (40), à la suite du décès de Mme Agnès PARGADE survenu le 13/07/2023,
 - o constatent que les trois enfants de la défunte, Mme Agnès MORADELL-CASELLAS, Mme Clara MORADELL-CASELLAS et M. Victor MORADELL-CASELLAS, héritiers et légataires universels ensemble pour le tout ou chacun pour tiers aux termes de l'acte, deviennent titulaires des 15800 parts n° 1 à 15800 de la SCI « 41, AVENUE ARISTIDE BRIAND – ARCUEIL », soit 15800 parts en indivision chacun pour tiers
- et décident de modifier l'article 5 des statuts comme suit :

ASSOCIE	Pleine propriété	Nue-propriété	Usufruit
<i>Agnès MORADELL-CASELLAS</i>	31600 parts		
<i>Clara MORADELL-CASELLAS</i>	1 à 31600		
<i>Victor MORADELL-CASELLAS</i>	En indivision :		
<i>Anne-Emmanuelle PARGADE</i>	- pour moitié à Anne-Emmanuelle PARGADE - pour sixième à Agnès MORADELL-CASELLAS - pour sixième à Clara MORADELL-CASELLAS		

AM N

	- pour sixième à Victor MORADELL-CASELLAS		
Audrey VERRECCHIA	7900 parts 31601 à 39500		
Pascal VERRECCHIA	En indivision chacun pour moitié		
Claudine PARGADE	7900 parts 39501 à 47400		
TOTAL	47400 parts		

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que Madame Claudine PARGADE prend la décision de démissionner de sa fonction de gérante de la SCI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que deux candidatures pour prise de fonction de cogérant sont déposées :

- Madame Clara MORADELL-CASELLAS

Cette candidature est adoptée à l'unanimité.

- Monsieur Pascal VERRECCHIA

Cette candidature est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale constate que Madame Clara MORADELL-CASELLAS et Monsieur Pascal VERRECCHIA sont les nouveaux cogérants de la SCI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

Clara MORADELL-CASELLAS



Copie certifiée conforme à l'original

Pascal VERRECCHIA

